

**Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical**

Séance du 21 janvier 2026

Date de la convocation : 15 janvier 2026

ETAIENT PRESENTS :

Membres Titulaires :

Victor DUDRET, *Président*

Thierry CARRERE, Bernard PEYROULET, *Vice-Présidents*

Mohamed AMARA, Jean-Marc ARBERET, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Henriette CASENAVE, Jean-Yves COURREGES, Gilbert DANAN, Jean-Marc DENAX, Philippe FAURE, Valérie REVEL, Alain TREPEU.

Membres Suppléants :

Stéphane DUSSARPS (a suppléé François BAYROU), Claude CASSOU-LALANNE (a suppléé André LANUSSE-CAZALÉ), Véronique LIPSOS-SALLENAVE (a suppléé Jean-Louis PERES).

ETAIENT EXCUSES/ABSENTS :

Patrick BURON, Philippe LABORDE-RAYNA, Philippe LALANNE, Kenny BERTONAZZI, Thibault CHENEVIERE, Christine CONTE, Marc GAIRIN, Arnaud JACOTTIN, Didier LARRAZABAL, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Jérôme MARBOT, Marie-Claire NÉ, Francis PEES, Monique SEMAVOINE.

Secrétaire de séance : Gilbert DANAN

**N° 3 – ADHESION A LA CHARTE DE GESTION DE LA RESSOURCE
EN EAU DU BASSIN DU GAVE DE PAU ET DES GAVES REUNIS
(2025 – 2028)**

Rapporteur : Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

Le Syndicat mixte du Grand Pau est situé sur le bassin versant du gave de Pau et des gaves réunis, un territoire confronté à des enjeux majeurs en matière de gestion de la ressource en eau, notamment dans un contexte de changement climatique et de pression accrue sur les milieux aquatiques.

Historique

Le Syndicat mixte du Grand Pau a été associé à une étude d'opportunité pour la mise en place d'un outil de gestion intégrée de la ressource en eau sur le bassin du gave de Pau et des gaves réunis. Menée de janvier 2022 à juin 2024, elle a été portée conjointement par trois structures : l'Institution Adour, le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau et le Syndicat mixte du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves. Cette démarche, qui s'est appuyée sur une importante concertation de tous les usagers du territoire, a mis en évidence des enjeux prépondérants sur le bassin du gave de Pau et des gaves réunis.

L'étude a conclu sur la nécessité de mettre en place une démarche de gestion intégrée de la ressource en eau. Le comité de pilotage de mai 2024 a validé une démarche progressive avec la mise en place d'une Charte dans un premier temps préparant l'émergence d'un SAGE dans un second temps.

Périmètre

Le territoire concerné correspond au bassin versant du gave de Pau (193km de linéaire) de ses sources dans le cirque de Gavarnie jusqu'à sa confluence avec le gave d'Oloron ainsi que les gaves réunis jusqu'à l'Adour. Il intègre également les nombreux affluents du gave de Pau. Il couvre une surface de 2 780 km², 249 communes, à cheval sur les départements des Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques et Landes. Il concerne deux régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine et couvre tout ou partie de 11 EPCI-FP.

Objectifs de la Charte

La Charte de gestion de la ressource en eau, portée conjointement par l'Institution Adour, le Syndicat Mixte du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, et le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau, couvre la période 2025-2028.

Elle vise à :

- **Impulser une gestion intégrée, équilibrée, cohérente, durable et partagée** de la ressource en eau.
- **Préparer l'émergence d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** à l'échelle du bassin versant.
- **Mobiliser l'ensemble des acteurs** (collectivités, services de l'État, usagers, associations, etc.) autour d'objectifs communs.

Cette Charte sur la gestion de la ressource en eau du bassin du gave de Pau, s'inscrit pleinement dans les travaux menés par le Syndicat mixte du Grand Pau dans le cadre de la révision du SCoT et de la démarche "DialEAUguons" et fait écho au partenariat engagé ces dernières années.

L'adhésion à cette Charte (annexée à la présente délibération) permettra au Syndicat mixte du Grand Pau de :

- **Participer activement** aux instances de gouvernance (comité de pilotage, comité technique, comités thématiques, comité d'acteurs).
- **Bénéficier d'un espace de concertation et de partage d'informations** sur les enjeux du bassin.
- **Contribuer à la définition d'un programme d'actions** pour une gestion durable de la ressource en eau.
- **Anticiper les impacts du changement climatique** et renforcer la résilience du territoire.

Cette adhésion ne requiert pas de participation financière du Syndicat mixte du Grand Pau.

Eu égard à l'intérêt de cette démarche, à son périmètre, à ses objectifs et au nombre d'acteurs du territoire engagés, il est proposé au Comité syndical :

1. **D'adhérer à la Charte de gestion de la ressource en eau du bassin du gave de Pau et des gaves réunis pour la période 2025-2028 ;**
2. **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la formalisation de cette adhésion ;**
3. **De désigner Monsieur le Président comme représentant du syndicat mixte au sein des instances de gouvernance de la Charte.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

Victor DUDRET

Le secrétaire de séance,

Gilbert DANAN

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 064-200014462-20260121-D03_2026_01_21-DE